



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 29 mars 2018

Projet régional de santé deuxième génération La CRSA a rendu un avis favorable

La Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) vient de rendre un avis favorable sur le Projet régional de santé de deuxième génération.

La CRSA a salué la qualité de la concertation menée par l'ARS du Centre-Val de Loire, et l'effort constant de prise en compte des observations des différents groupes de travail, des commissions spécialisées, des partenaires représentés au sein de la CRSA.

Notre Projet régional de santé s'appuie sur les spécificités de notre région et de nos territoires. Ces particularités sont très bien appréhendées par nos concitoyens comme en témoigne l'enquête citoyenne conduite en ligne et via les réseaux sociaux auprès de plus de 8000 personnes pour recueillir leurs attentes :

- le nombre de médecins, l'accès aux soins en proximité, les délais d'attente...
- le besoin de soutien des aidants d'un proche malade ou handicapé
- l'adaptation des quantités de médicaments, la prise en charge de la souffrance psychique, la coordination ville-hôpital...

Face à ces défis, le Projet régional de santé Centre-Val de Loire porte une ambition forte d'adaptation de l'offre de santé pour anticiper les évolutions des années à venir et mieux répondre aux besoins de santé de la population de notre région :

- **intégrer la santé dans toutes les politiques** (école, milieu professionnel, urbanisme, environnement) et **permettre à tous les acteurs de s'engager**, notamment les citoyens-usagers-acteurs ;
- faire de la **prévention une réelle priorité**, notamment en intervenant sur les premières années de la vie, de la conception à l'adolescence ;
- agir sur la formation, l'incitation à l'installation et les conditions d'exercice des professionnels de santé pour **garantir à la population un accès aux soins primaires et une prise en charge coordonnée gage de qualité** (poursuite du déploiement des MSP, généralisation de l'usage du numérique en santé, exercice coordonné...);
- organiser l'offre médico-sociale de manière plus souple, notamment pour **privilégier la réponse aux besoins de proximité, mieux accompagner la vie en milieu ordinaire et adapter l'accueil en établissement aux personnes pour lesquelles la vie en milieu ordinaire n'est pas envisageable** ;
- créer des **modes de travail innovants, des coopérations plus fortes** entre les acteurs - médecins, infirmiers, établissements de santé, EHPAD, associations, usagers... - pour mieux répondre aux besoins de santé, notamment des personnes les plus fragiles ;
- Améliorer l'organisation des parcours de soins en termes de **qualité, sécurité et pertinence**.

Si un consensus se dégage autour de ces orientations, les partenaires ont insisté sur les conditions de mise en œuvre et la nécessité de poursuivre le travail collaboratif.

Suite à l'avis de la CRSA de ce jour, l'ARS s'est engagée à prendre en compte les observations qui permettent d'améliorer le PRS et à préciser les orientations, notamment dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, des personnes âgées et notamment des enjeux du très grand âge...

Le Projet régional de santé constitue le cap de notre politique régionale de santé pour les cinq prochaines années. Il est en consultation jusqu'au 23 avril. D'autres avis sont encore attendus. Il sera arrêté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé avant l'été.

Retrouvez tous ces documents et toutes les informations sur notre site Internet :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

Contact presse : Sandrine Loiseau-Melin
ars-centre-presse@ars.sante.fr
Tél. : 02 38 77 47 84 – 06 07 11 52 17